

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DEUX MARS DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 2 MARS

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Ginette GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, et Messieurs, Eric BESSEY, , Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Mario SCARNA ;

Pouvoirs :

M Jean Claude Corbin donne pouvoir à M Bernard Romier, Mme Chantal Varagnat donne pouvoir à Mme Renée Torres, M Jacques Meilhon donne pouvoir à Mme Eliane Bertin, M. Patrick Bovet donne pouvoir à M Jacques Forat, Mme Sylvie Jerdon donne pouvoir à Mme Stéfania Flory, M. Jean Luc Duvillard donne pouvoir à M. Mario Scarna jusqu'à son arrivée,

Absent excusé mais non représenté M Eric Pradat

Secrétaire de Séance : M Michel Lagier

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29
 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22
 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6
 CONVOCATION EN DATE : 23 février 2018
 DATE D'AFFICHAGE : 19 mars 2018

OBJET : Affectation des résultats 2017

-----N°2018/10

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Vu l'adoption du compte administratif de l'exercice 2017,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif, conformément au compte de gestion, fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de clôture cumulé de : 1 221 828,81 €
- Un excédent d'investissement de clôture cumulé de : 2 597 954,53€

Je vous propose d'affecter au compte :

- 1068-ONA-01 Excédent de fonctionnement capitalisé : 921 828,81€
- 002-ONA-01 Excédent de fonctionnement reporté : 300 000,00 €
- 001-ONA-01 Excédent d'investissement reporté : 2 597 954,53€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
 ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
 POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, le Maire

